

**Communauté d'Agglomération de
CERGY-PONTOISE**

Hôtel d'Agglomération
Parvis de la Préfecture – BP 80309
95027 CERGY PONTOISE Cedex
Tél : 01 34 41 91 69
Contact : Mme Célia BRODEAUX

INSTALLATION / FILIERE

- UVE de 160 000 t/an, fournissant plus de 165 000 MWh/an de chaleur au réseau de chaleur urbain
- Unité de compostage de fermentescibles de 29 000 t/an
- Centre de tri de collecte sélective de 16 000 t/an
- Centre de tri DIB de 70 000 t/an
- 5 déchetteries réceptionnant plus de 30 000 t/an
- Collecte des Points d'Apports Volontaires

MISSION CONFIEE

- Mission de contrôle d'exploitation du service public de traitement des déchets pour la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise

MONTANT DE LA MISSION

- 111 k€

MONTANT DU CONTRAT DE DSP

- 10 millions € par an, pour un contrat de 25 ans (échéance 2021)



CARACTERISTIQUES DU PROJET

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) regroupe, dans le département du Val d'Oise (95) 13 communes, pour une population d'environ 192 5000 habitants.

La CACP a mis en place une filière globale de valorisation des déchets incluant plusieurs installations permettant de traiter l'ensemble des déchets ménagers de la Communauté.

La filière ainsi créée, Auro'Environnement, est régie selon un contrat de délégation de service public qui a été attribué en 1997. Il inclut la construction et le financement de la filière, ainsi que son exploitation par CGECP pendant 25 ans.

La CACP fait appel aux compétences de SAGE ENGINEERING depuis 2012 pour l'accompagner dans le contrôle de ce contrat, sur les plans techniques, réglementaires, économiques et financiers, et ce sur l'ensemble de la filière Auro'Environnement.

NOS MISSIONS

- Contrôle technique et réglementaire
- Contrôle des travaux, du renouvellement et de l'entretien
- Contrôle financier, de la tarification
- Contrôle technique et financier annuel

Focus :

SAGE ENGINEERING accompagne la CACP alors que le contrat de DSP touche à sa fin. Un gros travail d'identification des travaux de remise en état et de négociations avec le délégataire est engagé pour assurer à la collectivité de conserver une filière dans un bon état de fonctionnement à la fin du contrat.